

L'hon. M. GARDINER: Personne ne saurait s'opposer à cela. Mais naturellement, pour ce qui est des contrats qui n'ont été qu'à demi exécutés...

Le très hon. M. BENNETT: Je comprends cela.

L'hon. M. GARDINER: ... il serait peut-être impossible de modifier le texte. Mais j'accepte volontiers l'idée et l'on peut être assuré qu'il en sera fait ainsi.

M. HANSELL: Les gens avaient fondé beaucoup d'espoir sur ce projet d'installation d'un système d'irrigation à Enchant, Alberta. A n'en pas douter, le fonctionnaire chargé du rétablissement agricole à Regina vit évidemment ce projet d'un bon oeil, mais ultérieurement, ainsi que le ministre le sait, on a renoncé à le mettre à exécution. L'unique motif du rejet de cette entreprise, c'était, je crois, que les redevances exigées par la compagnie d'irrigation étaient trop élevées. Je crois que les cultivateurs sont disposés à payer cette somme, et je demanderais au ministre d'étudier de nouveau la question.

L'hon. M. GARDINER: La région d'Enchant avoisine un district actuellement irrigué par la Canada Land and Irrigation. Certains cultivateurs de cette région font de la culture sèche, et si je me rappelle bien, ils ont déjà eu l'occasion d'être desservis par le système de la Canada Land and Irrigation. Je n'ai pas les détails sous la main, mais je sais qu'il fut question de leur fournir de l'eau provenant du canal de la Canada Land and Irrigation. Le contrat visant la distribution de l'eau à ces gens fut même préparé il y a un an. Mais ce contrat stipulait un prix de \$2.95 l'acre. Or. Tout le monde nous dit qu'un cultivateur est incapable d'exploiter profitablement une ferme s'il lui faut l'irriguer à raison de \$2.95 l'acre. Les cultivateurs peuvent bien venir dire au gouvernement canadien "Creusez des canaux d'irrigation car nous sommes disposés à payer le prix exigé." Mais si nous nous chargeons de procurer de l'eau aux cultivateurs, sachant qu'ils auraient à payer ce prix, nous assumerions une responsabilité que nous ne devrions pas assumer. Nous leur avons simplement dit qu'il y aurait lieu d'élaborer un autre projet et qu'il devrait être possible pour eux d'obtenir de l'eau de ce canal d'irrigation à un prix inférieur à celui que je viens de citer.

M. HANSELL: Le prix de \$2.95 est-il le dernier qu'on a fait?

L'hon. M. GARDINER: Oui, c'est le prix qui figure au marché qui a été présenté à ma signature. C'est le dernier contrat que j'aie vu.

[Le très hon. M. Bennett.]

Il faut aussi tenir compte du fait que le Gouvernement a déjà dépensé \$70,000 à une occasion et \$80,000 à une autre pour procurer de l'eau à la Canada Land and Irrigation Company elle-même. Il y a deux ans nous avons affecté \$80,000 à un canal d'amenée. Autrement, la Canada Land and Irrigation Company eût été privée d'eau, m'informe-t-on. S'il y a eu négligence, c'est à nous qu'il faut l'attribuer pour n'avoir pas alors exigé de la Canada Land and Irrigation Company, en considération des sommes que nous avons ainsi versées, l'engagement de nous fournir à prix réduit l'eau dont nous pourrions avoir besoin.

J'ai indiqué à la Canada Land and Irrigation Company qu'au cas où elle aurait de nouveau besoin du concours de l'Etat à cet égard, il lui sera exigé un engagement de cette nature.

Estimant que la population d'Enchant devrait pouvoir se procurer de l'eau à un prix inférieur à celui que fixe tout marché qui ait encore été examiné, nous croyons qu'il vaudrait mieux attendre un an ou deux pour obtenir un meilleur marché, plutôt que laisser ces cultivateurs signer un contrat qui leur imposerait pour vingt ans un prix dépassant leurs moyens.

M. HANSELL: Peut-on conclure de la réponse du ministre qu'au cas où il serait possible d'obtenir de la Canada Land and Irrigation Company un prix satisfaisant, rien ne s'opposerait plus à la mise en train du projet?

L'hon. M. GARDINER: Si l'on parvenait à conclure un arrangement satisfaisant en ce qui concerne l'ensemble du projet, nous serions disposés à l'envisager.

M. PERLEY: J'aurais plusieurs questions à signaler au ministre, mais je me rends compte qu'il faut en finir. Je les remettrai à une autre occasion. Je proteste énergiquement contre l'attitude du ministre, révélée à la page 4426 du *hansard*, quand il établissait une comparaison entre les frais du régime actuel de distribution de secours et ceux de la commission d'assistance qui a fonctionné de 1930 à 1935. Mais passons.

Quelle proportion de ce crédit sera dépensée sur des routes de la Saskatchewan? Le ministre a-t-il sanctionné les dépenses sur la route qui relie la frontière à Melfort, via Regina et Humbolt? Le Gouvernement a-t-il approuvé les dépenses sur la route vers l'ouest, de la frontière à Prince-Albert, via Moose-Jaw et Saskatoon?

L'hon. M. GARDINER: Le crédit ne comporte aucune dépense en faveur de l'un quelconque de ces projets, qui relèvent d'ailleurs du ministère des Mines et Ressources.